

DIRECTION DE LA VOIRIE  
JFP/MS N° AR21000073

**ARRÊTE TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION ET DE  
STATIONNEMENT**

*Avenue du Maréchal de Lattre,*

*Réaménagement de la voirie et des  
trottoirs pour le compte de la CAMG,*

*Du 15 mars 2021 au 15 juin 2021,*

**CHANTIER MOBILE**

Le Maire de Lagny-sur-Marne ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'article R.417-10 du Code de la Route (anciennement R 37.1) et ses décrets subséquents ;

VU l'arrêté AR200000587 en date du 28 décembre 2020 donnant à Mme Laetitia ROBINARD-BONIN Directrice Générale Adjointe des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'autorisation en date du 5 mars 2021 de l'entreprise TP IDF sise 120, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 77400 LAGNY-SUR-MARNE et de l'entreprise TERIDEAL sise 34, rue du Pré des Aulnes - 77340 PONTAULT-COMBAULT et de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE IDF sise 8 bis, avenue Joseph Paxton - 77164 FERRIERES-EN-BRIE, pour le réaménagement de la voirie et des trottoirs pour le compte de la CAMG, du 15 mars 2021 au 15 juin 2021 inclus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers pendant les travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Du 15 mars 2021 au 15 juin 2021 inclus, **avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny** : le stationnement sera interdit à tous cycles et véhicules interdit entre le carrefour Branly et la rue Charles Michels pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 2** - Du 15 mars 2021 au 15 juin 2021 inclus, **rue du Pont Hardy** : la rue du Pont Hardy sera interdit au poids-lourd pendant les travaux.

**ARTICLE 3** - Du 15 mars 2021 au 31 mars 2021 inclus, **Phase 1 : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny** : La voie sera fermée à la circulation sauf riverains.

**ARTICLE 4** - Du 15 mars 2021 au 31 mars 2021 inclus, **Phase 2 : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny** : les travaux se feront par demi-chaussée au niveau du carrefour. La circulation au niveau du carrefour s'effectuera de manière alternée et sera régulée par feux tricolores ou piquets K10.

**ARTICLE 5** - Du 31 mars 2021 au 15 juin 2021 inclus, **Phase 3 : Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny** : La voie sera fermée à la circulation entre la rue Branly et la rue Charles Michels sauf riverains et SODIS. Les travaux se feront par demi-chaussée en voie fermée à la circulation pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 6** - Du 15 mars 2021 au 15 juin 2021 inclus, **Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny** : une déviation sera mise en place par l'entreprise pour les piétons et pour les bus par la rue du Pont Hardy et l'avenue du Général Leclerc pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 7** - La signalisation conforme au Code de la Route nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 8** - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 9** - Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne, les Agents de la Police et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Mme la Commissaire de Police de Lagny-sur-Marne,
- A M. le Chef de Centre de Secours Principal de Lagny-sur-Marne,
- Au Pétitionnaire.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le neuf mars deux mille vingt-et-un.

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 09 mars 2021  
Certifié Exécutoire suite à son affichage le : 12/03/2021  
Lagny-sur-Marne le : 12/03/2021

Pour le Maire et par Délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des Services



**Laetitia ROBINARD-BONIN**